

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 6368 à 6379

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Un périmètre d'usage de consommation exceptionnelle ne pourra pas être retenu par le préfet si des projets de revitalisation des centres-villes sont en cours dans l'unité urbaine visée. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre « grenellement » compatible la proposition de loi. La revitalisation des centres villes est un des nouveaux objectifs assignés au droit de l'urbanisme par l'article 7 du projet de loi relatif à sa mise en œuvre adopté par l'Assemblée Nationale en octobre dernier.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n°6368 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 6369 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 6370 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 6371 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 6372 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 6373 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 6374 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 6375 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 6376 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 6377 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 6378 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 6379 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille